

Calendrier de collecte des déchets ménagers

Période du 4 juillet au 26 août 2022



	TOURNÉE N°1	TOURNÉE N°2	TOURNÉE N°3
LUNDI	BOURGANEUF (centre-bourg, La Chaume, Les Combettes, Gerbaud)	BOURGANEUF ÉCARTS (Rigour, aire de repos, Le Placin, Chaumont, Château du Mas La Fille, Puy St Jean, Le Mas La Fille, Les Graules, La Régeasse, Les Merlandes, La Régeasse, Le Mas Neuf, Les Bruges de Bouzogle, Les Vergnes, Bouzogles, Le Pont Rouge, Rampiégeas, Le Chezeau, Le Mas Guillard, Le Pont de la Chassagne, Les Gouttes du Haut, Les Gouttes du Bas) FAUX-MAZURAS (Mairie, Le Sauriat, Mourne, Lasqueras, La Conche, Le Piat, le bourg, Puy Simet, Moulin de Beaugency) MANSAT-LA-COURRIÈRE (Beaugency, La Courrière, Mansat, Langalénas du Haut, Langalénas du Bas, La Combarade, Quinsat) SOUBREBOST (Mortegoutte du bas, Mortegoutte du haut, Beaumont, Grand Vaux, Grand Vallée, Masmouchard, Verdouze) ST-DIZIER-MASBARAUD (Chambonnaud, Le Verger, Masbaronet, Mérignat, Le Pont de La Chassagne, Le bourg, Chez Mériguet, Montalescot, Les Fayes, Villette, Fontelune, Les Arces) THAURON (Chezeau Raymond)	MANSAT-LA-COURRIÈRE (Chadoulénas) SOUBREBOST (Chignat, Plancoulaine, Beaumartys, Soubrebost, Les Carrières, Nadaspeyrat, Sandrant) ST-PIERRE-BELLEVUE (Le Compeix, Peumiot, Point du Jour, La Prade, Peyramaure, Chez Brouillard -haut) ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE (Verdinias, Haute-Faye, Le bourg, aire de repos -stade-, aire de repos -bord du lac-, Soumeix, Broussas camping presqu'île, plage, Vauveix, plage, camping, digue barrage, Auchaise, Chassagnas, Masgrangeas village vacances, Masgrangeas, Orladeix, Le Lery, Le Chataignoux, Auzoux, Lafont, Larfouillère, Les Bordes, Langladure, Le Pic, Beaubier)
MARDI	BOSMOREAU-LES-MINES PONTARIION (sauf route de La Martinèche et Route de Limoges) THAURON (sauf Chezeau Raymond) ST-DIZIER-MASBARAUD- (Sagnat Forêt, Perlurière, Les Gouttes)	SOUBREBOST (La Martinèche, parking de la pierre aux 9 gradins, Perseix, Linard) PONTARIION (route de La Martinèche) BOURGANEUF (Hôpital) VIDAILLAT (La Virolle, Fourneaux, Cosnat, Murat, Le Mas, Le Moulin du Mas, Les Bordes, Labrousse, Le Puy, Le Mazeau, Cherchaleix, Chaleix, le bourg) CHAVANAT (sauf La Croix de l'Arbre, Villemonteil) ST-HILAIRE-LE-CHÂTEAU (Le bourg, Lardiller, Moulin de Lardiller)	LA CHAPELLE-ST-MARTIAL ST-HILAIRE-LE-CHÂTEAU (sauf le bourg, Lardiller, Moulin de Lardiller) ST-GEORGES-LA-POUGE LA POUGE CHAVANAT (La Croix de l'Arbre, Villemonteil) PONTARIION (Route de Limoges)
MERCREDI	ST-MARTIN-STE-CATHERINE ST-PIERRE-CHÉRIGNAT (sauf Le Puy) MONTBOUCHER (La Gane du clos -RD941 côté droit-, Chemin Ferré) ST-DIZIER-MASBARAUD (Saint Michel) ST-AMAND-JARTOUDIEIX (Le Nouhaud)	BOURGANEUF (Hôpital) SOUBREBOST (PAV la Croix de Courson, Masmoutard) VIDAILLAT (La Forêt Belleville, Marlet, Courson, Lanjouy, Chez Jallot, Champène, Le Noger) ST-PIERRE-BELLEVUE (Moulin Grand Janon, Grand Janon, le bourg, Les Isles, Planchadeau, Gioux, Planchat, Croisille, Le Chiroux, Pramy, La Bussière, La Brousse, La Villate, Champredon, Auriox, La parade, Beauvais, La Borderie) LE-MONTEIL-AU-VICOMTE (le bourg, Larfouillère, La Croix de Lacaud, Lachaud, Le Gay Chaumeix, Haute Besse, Le Bary, Le Châtin) ST-PARDOUX-MORTEROLLES (Rioublanc, Sous Le Terne, Villatange, Puy La Croix, Le Breuil)	MONBOUCHER (sauf La Gane du clos -RD941 côté droit-, Chemin Ferré) ST-AMAND-JARTOUDIEIX (sauf Le Nouhaud) ST-PRIEST-PALUS (sauf La Petite Gardelle, La Gardelle, Les Castors) ST-MOREIL (Montalétang) AURIAT (Point du Jour, Combelonge, les îles, Champémont) ST-PIERRE-CHÉRIGNAT (Le Puy) ST-DIZIER-MASBARAUD (ZA et village de Langladure)
JEUDI		BOURGANEUF (places du marché, hôpital, le Grand Coudert) FAUX-MAZURAS (Jartaux, Le petit Mazuras, Grand Mazuras, Le Bois Rozet) ST-JUNIEN-LA-BREGÈRE (Arfeuille, Oche, le bourg, Truffy, Montayaud, Fontalabelle, La Villate, Terre Noire) ST-PARDOUX-MORTEROLLES (La Conche, Buze, Le Mazeau, Le Massadour, Les Farges, La Vaupeline, Le Chassin, La Cour de Rozet, Bord, le bourg de St Pardoux, Lavaud, La Vedrenne, parking des cascades d'Augerolles, Augerolles, La Chaise) ST-MARTIN-CHÂTEAU ST-PIERRE-BELLEVUE (Chez Brouillard -bas-)	ST-JUNIEN-LA-BREGÈRE (Les Granges, Vigon, Chatain, La Bregère, Vige, Le Petit Vige, La Chassagne, Bois Soleil, Lestrade, Maison Neuve après Lestrade, La Bassat, Petit Auriat, P.A.V. du bourg, Les Chenauds, La Faye, Le Puy) ST-MOREIL (sauf Montalétang) AURIAT (sauf Point du Jour, Combelonge, les îles, Champémont) ST-PRIEST-PALUS (La Petite Gardelle, La Gardelle, Les Castors)
VENDREDI	BOURGANEUF (centre-bourg, ZA de Rigour et Rigour Nord)	ST-DIZIER-MASBARAUD (Bost Peyrussé, sauf Sagnat Forêt)	BOURGANEUF (Château Merle) FAUX-MAZURAS (Les Sagnettes, le Merle Blanc, La Goursolle, Chez Sudrot, Augères) ST-PARDOUX-MORTEROLLES (La Faye, Morterolles, Bois Laron, Freisseix) ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE (Roudersas, le bourg, La Mazure, Andaleix, parking de la Rigole du Diable, Rochas, Rubeyne, Vincent, Arpeix, Lascaux, Vergnolas, Arfeuille, Vaurillac, Le Villard, Jeansanetas, Jansanas, aire de repos -stade-, aire de repos -bord du lac-, Broussat -campsings, plage-, Vauveix -plage, camping, PAV-, digue barrage, ski nautique, village vacances Masgrangeas)